



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le vendredi 5 août 2016

Dites bonjour à *peggo*!

Obtenez votre carte rechargeable peggo dès maintenant!

Winnipeg (Manitoba) – À partir du lundi 8 août, les usagers et les usagères payant le plein tarif ou le tarif jeunes pourront acheter et utiliser la carte rechargeable *peggo* de la Régie des transports de Winnipeg, comme le font déjà les personnes âgées.

Les usagers et les usagères payant le plein tarif, le tarif jeunes ou le tarif pour personnes âgées pourront acheter leur carte *peggo* en personne dans 97 commerces situés partout dans la ville, y compris les magasins 7-Eleven et Shoppers Drug Mart, et 18 autres points de vente indépendants ou de la Ville de Winnipeg. On peut aussi acheter sa carte en ligne à WinnipegTransit.com (en anglais seulement) ou par téléphone au 311.

Les cartes *peggo* Plein tarif sont blanches, tandis que les cartes *peggo* pour personnes âgées et pour jeunes sont vertes.

La carte *peggo* est pratique et facile à utiliser. On peut la charger en personne à n'importe quel point de vente au détail de la Régie, en ligne à WinnipegTransit.com (en anglais seulement) ou par téléphone au 311. Pour se servir de sa carte *peggo*, il suffit de la mettre en contact avec le lecteur *peggo* intégré à la boîte de perception de droits de transport, d'attendre le signal sonore, et c'est parti.

Pendant la période de lancement, les usagers et les usagères pourront toujours se servir des laissez-passer et des billets en papier. La Régie des transports de Winnipeg conseille aux usagers et aux usagères de finir leurs billets en papier avant d'utiliser la carte *peggo*.

Deux types de titres de transport peuvent être chargés sur la carte *peggo* :

- **Laissez-passer électronique** – Valide pendant un certain nombre de jours consécutifs pour un nombre illimité de voyages, celui-ci remplace le laissez-passer en papier. La Régie offre des laissez-passer allant de 24 heures jusqu'à douze mois.

- **Argent électronique** – Ceci remplace les billets en papier. Les usagers et les usagères peuvent charger de l'argent électronique sur leur carte *peggo*, qui est débitée du montant dû à chaque fois qu'elle est appliquée sur la boîte de perception. Si l'on se sert d'argent électronique pour payer son droit de transport, une correspondance valable pendant 75 minutes est automatiquement enregistrée sur la carte *peggo*. Il n'est alors pas nécessaire d'imprimer une correspondance en papier.

Les usagers et les usagères pourront continuer de payer leur droit de transport en espèces.

La carte *peggo* coûte cinq dollars. Toutefois, pendant une période limitée, les personnes qui achètent une carte *peggo* et qui s'en servent dans les 90 jours suivant l'achat recevront un remboursement de ces frais sur leur carte électronique.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://www.facebook.com/cityofwinnipeg)

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg